

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU CADRE DE VIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

~~DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT~~

## ARRÊTÉ

SITES

Direction de l'Urbanisme  
et des Paysages

Le Ministre de l'Environnement et du Cadre de V

- VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967 ;
- VU le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5.1 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;
- VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;
- VU le décret du 9 février 1968 portant application du décret du 7 février 1959 modifié relatif au camping et notamment les articles 2 et 6 ;
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R 443-9 relatif au stationnement des caravanes ;
- VU le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieure des sites ;
- VU l'avis émis le 3 novembre 1973 par le conseil municipal de ROSENWILLER ;
- VU la délibération du 24 avril 1974 de la commission des sites, perspectives et paysages du département du Bas Rhin ;

A R R Ê T É :

ARTICLE 1er - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département du Bas-Rhin l'ensemble formé sur la commune de ROSENWILLER par le cimetière israélite et comprenant la parcelle n° 280 (section B) conformément au plan annexé au présent arrêté.

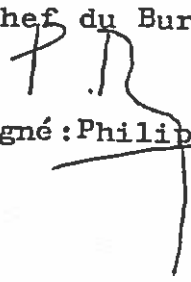
ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département du Bas-Rhin et au Maire de la commune de ROSENWILLER qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS, le 27 FEV. 1979

Pour le Ministre et par délégation  
P. Le Directeur de l'Urbanisme  
et des Paysages  
L'Administrateur Civil chargé du  
service des sites et des Paysages

L. CHABASON

Pour ampliation:  
L'Administrateur Civil  
Chef du Bureau des Sites

  
Signé: Philippe REY